

# Participez à la campagne de la Charte européenne de la sécurité routière

...et ajoutez une dimension européenne à vos  
actions en faveur de la sécurité routière



COMMISSION  
EUROPÉENNE



Direction général  
de l'Énergie et des Transports



Charte européenne de la sécurité routière

# La Charte européenne de la sécurité routière, c'est l'affaire de tous



Dans toute l'Europe, la sécurité routière est une préoccupation majeure qui fait l'objet d'une attention accrue. Nous avons tous un rôle à jouer pour rendre nos routes plus sûres.

Dans tous les États membres, la sécurité routière est en train de devenir une priorité, que ce soit au niveau local, régional ou national.

Institutions, associations et entreprises interviennent toutes au quotidien dans des actions visant à réduire le nombre d'accidents de la route.

Par le biais de sa direction générale de l'Énergie et des Transports, la Commission européenne joue un rôle important dans cet effort. Et elle souhaite donner à tous les prescripteurs intéressés l'occasion de partager leurs idées et leurs expériences, afin de rendre plus visible sur le plan européen leur engagement en faveur de la sécurité routière.



La Charte européenne de la sécurité routière est bien plus qu'un document politique. C'est une invitation à entreprendre des actions concrètes, en évaluer les résultats et promouvoir la nécessité de réduire le nombre des accidents de la route.

En signant la Charte européenne de la sécurité routière, vous renforcez notre savoir-faire à tous en matière de sécurité routière et vous ajoutez une dimension européenne à vos futures actions.



Rien n'est plus précieux que **VOS** idées et **votre** savoir-faire

# La Charte européenne de la sécurité routière vue de plus près

Vous êtes invités à participer à la campagne de la Charte européenne de la sécurité routière en signant un engagement adapté à vos objectifs et à votre champ d'action.

▷ Vous êtes engagés dans le domaine des stratégies pour la sécurité routière. Vous souhaitez :



- Prendre des **mesures** contribuant à réduire le nombre de victimes de la route. (PRINCIPE 1)
- Inclure des **actions** de sécurité routière dans vos principaux critères décisionnels. (PRINCIPE 2)
- Partager des informations relatives à l'efficacité des **mesures** préventives et palliatives. (PRINCIPE 3)
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour prévenir les accidents de la route, et ce, dans le domaine de la formation et de l'**information** des conducteurs, de l'équipement et de l'ergonomie des véhicules automobiles, et dans celui des infrastructures. (PRINCIPE 4)

▷ Vous souhaitez contribuer activement à la sécurité routière de l'une des façons suivantes :



- En développant et en mettant en œuvre des **technologies** visant à réduire les conséquences des accidents de la route. (PRINCIPE 5)
- En contribuant à développer les moyens permettant un **contrôle** uniforme, continu et approprié du respect des règles de la circulation. (PRINCIPE 6)
- En encourageant des actions **éducatives** continues. (PRINCIPE 7)
- En contribuant à une meilleure **compréhension** des causes, circonstances et conséquences des accidents. (PRINCIPE 8)
- En veillant à ce que les victimes d'accidents de la route puissent bénéficier d'une **assistance** médicale, psychologique et juridique efficace et de qualité. (PRINCIPE 9)

▷ Vous voulez évaluer et partager des résultats en :



- Acceptant une **évaluation a posteriori** par des pairs, dans le respect des règles de confidentialité, pour améliorer la sécurité routière. (PRINCIPE 10)

Souscrivez à la Charte européenne de la sécurité routière et réaffirmez  
**vos** engagement en faveur de la sécurité routière.

# 3 Comment adhérer

1 2 3

## Consultez le site Web de la Charte européenne de la sécurité routière et lisez la version complète de la Charte

- Vous trouverez en outre sur ce site Web de plus amples renseignements sur cette campagne et sur les avantages qu'il y a à y participer.
- Pour obtenir une copie papier, veuillez contacter l'équipe de la Charte européenne de la sécurité routière (coordonnées au verso).



▶ <http://europa.eu.int/comm/transport/roadsafety/charter.htm>

1 2 3

## Définissez l'engagement que vous souhaitez prendre sur trois ans

- Votre engagement fait partie de votre stratégie générale. Que faites-vous actuellement en faveur de la sécurité routière ? Quelles sont vos prévisions pour les trois années à venir ?
- Lequel des domaines suivants votre engagement concerne-t-il ?



- Choisissez la façon dont votre engagement sera évalué : du point de vue quantitatif (*par exemple, diminution du nombre d'accidents*) ou du point de vue qualitatif (*par exemple, en assurant une formation plus adéquate aux jeunes conducteurs*).

1 2 3

## Faites-nous parvenir votre engagement

- Remplissez le formulaire de candidature et envoyez-le-nous par fax, ou faites-le-nous parvenir via Internet. Dès sa réception, nous vérifierons si votre engagement répond bien aux critères suivants :
  - ✓ il contribue à réduire le nombre de victimes d'accidents de la route ;
  - ✓ il correspond à votre domaine d'activité ;
  - ✓ il est réalisable ;
  - ✓ il peut être évalué avec des indicateurs concrets de performances.
- N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Charte européenne de la sécurité routière si vous avez des questions à poser (coordonnées au verso).



Votre engagement est précieux

## 4 | Un partenariat aller-retour

- ▷ En tant que signataire de la Charte européenne de la sécurité routière, vous rejoignez une plateforme d'action. Votre engagement vous donne des droits et des obligations :

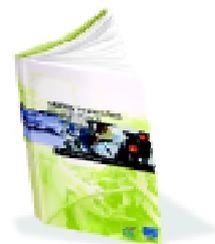
### L'engagement de la Charte européenne de la sécurité routière

- La Charte européenne de la sécurité routière contribue au développement de votre responsabilité sociale.
- Vos actions en faveur de la sécurité routière sont officiellement reconnues par la Commission européenne.
- Le site Web de la Charte européenne de la sécurité routière constitue une tribune unique qui met en contact les différents signataires et leur permet d'échanger des idées et des expériences.
- Vous défendez les principes de la Charte européenne de la sécurité routière.
- Vous vous engagez à mener à bien les différentes actions prévues dans votre engagement.
- Vous faites connaître vos bonnes pratiques et vous les soumettez à une évaluation.

### ▷ Le dossier du signataire de la Charte européenne de la sécurité routière

Après avoir signé la Charte européenne de la sécurité routière, vous recevrez un dossier personnalisé contenant :

- un **certificat** de la **Charte européenne de la sécurité routière** où figure votre engagement ;
- une **plaque** de la **Charte européenne de la sécurité routière** en reconnaissance de votre soutien à la Charte ;
- un **céderom** pour pouvoir appliquer le code graphique et le logo de la **Charte européenne de la sécurité routière** ;
- un exemplaire du livre **Sauver 20 000 vies sur nos routes, Programme d'action européen pour la sécurité routière**, publié par la Commission européenne (2003).



La Charte européenne de la sécurité routière, ça **VOUS** regarde

# Ce que disent les autres signataires

- ▶ L'un des nombreux terrains d'action de l'ADAC (Allgemeiner Deutscher Automobil Club) est celui du comportement de l'utilisateur. C'est dans ce cadre qu'a été créé et mis en œuvre le programme « Fit und mobil », qui prévoit un service complet destiné aux personnes âgées, avec une formation spécifique pour les conducteurs âgés et des conseils d'ordre médical, ainsi que des informations sur le rapport entre la condition physique et la conduite, les effets des médicaments, les risques pour la santé et la sécurité routière.



**« Bien entendu, notre prise de conscience est désormais bien plus grande par rapport aux bonnes pratiques que nous mettons en application, en particulier celles qui ont un lien avec la Charte européenne de la sécurité routière. Nous nous référons constamment à la Charte dans nos communiqués de presse et dans nos bulletins d'information. »**

- ▶ L'ACEM (Association des constructeurs européens de motocycles) va progressivement mettre sur le marché des motos équipées des systèmes de freinage les plus avancés. Ces systèmes tiendront compte de la fonction principale du produit, des caractéristiques propres aux deux-roues, ainsi que de la rentabilité des solutions techniques.



**« La Charte européenne de la sécurité routière est un défi. Notre adhésion est comprise par les constructeurs européens de motos comme la preuve officielle de notre engagement à améliorer la sécurité des motocyclistes. »**

- ▶ Cracovie a décidé, entre autres choses, d'améliorer ses infrastructures afin de faciliter la mobilité. La ville a ainsi installé des barrières séparant les deux sens des rues à une seule voie, ainsi qu'un système sonore destiné aux non-voyants.



**« L'une des principales raisons qui nous ont poussés à signer la Charte européenne de la sécurité routière est qu'elle nous donne l'occasion de nous engager en faveur de la sécurité routière à l'échelle européenne et de pouvoir échanger des données et des expériences avec d'autres pays européens. »**

- ▶ C'est grâce à deux campagnes, « Road Safety at Eye Level » et « Improve Behaviours, Improve Earnings », que la DTL (Danish Transport and Logistic Association) a engagé un dialogue avec les enfants et leurs familles pour les familiariser avec la problématique des poids lourds qui transportent des marchandises. Elle a aussi rappelé aux conducteurs de ces véhicules leur engagement à montrer l'exemple au quotidien dans leur travail.



**« Notre adhésion à la Charte européenne de la sécurité routière a incité tous les employés de la compagnie à s'intéresser de plus près aux questions de sécurité routière. Notre image s'est beaucoup améliorée. »**

- ▶ L'ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péages) a créé une base de données européenne à partir de l'analyse de 200 accidents mortels.



**« L'utilisation du logo de la Charte européenne de la sécurité routière dans notre communication interne et externe montre bien notre engagement. Notre appartenance à la communauté de la Charte européenne de la sécurité routière nous permet de partager des expériences sur le plan national et international. »**

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Charte européenne de la sécurité routière si vous avez des questions à poser.

- ➔ Tél. : (+34) 933 670 434
- ➔ Fax : (+34) 932 006 864
- ➔ Courriel : charter@paueducation.com



<http://europa.eu.int/comm/transport/roadsafety/charter.htm>